

La Cour suprême israélienne approuve l'exploitation des ressources naturelles en Cisjordanie

Description

La Cour suprême d'Israël considère que les entreprises israéliennes ont le droit d'exploiter les ressources naturelles en Cisjordanie, bien que cela soit contraire au droit international. La Cisjordanie est un territoire occupé depuis 1967 par Israël et dont l'appartenance reste encore un enjeu majeur du conflit israélo-palestinien. Yesh Din, une ONG israélienne a demandé à ce que les entreprises israéliennes cessent leurs activités d'extraction de pierres destinées à la construction, un secteur dont le poids économique est évalué à 900 millions de dollars en Cisjordanie. Les trois quart des matériaux extraits sont envoyés en Israël, ce qui apparaît du pillage après Yesh Din. « La Cour suprême a rejeté une requête émanant d'une organisation israélienne de défense des droits de l'homme qui demandait ce que l'extraction des pierres en Cisjordanie par des compagnies israéliennes soit examinée et arrêtée. Yesh Din affirmait que cette pratique était illégale au regard du droit international du fait qu'il s'agisse de l'exploitation de ressources naturelles d'un territoire occupé au bénéfice de la puissante occupante », rapporte le [Guardian](#) le 3 janvier. La cour a estimé, au regard de la réalité du terrain qui prime sur le droit international, que les activités économiques ne pouvaient pas être arrêtées indéfiniment qu'elles fournissaient des emplois aux Palestiniens. Yesh Din craint que cette décision s'étende à d'autres secteurs comme l'eau ou le patrimoine archéologique.

[Source](#)

date créée
2012/01/05